

**ORGANISATION POPULAIRE ET FAMILIALE DES
ACTIVITES DE LOISIRS
18, rue de la Division Leclerc
67000 STRASBOURG**

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos le 31 décembre 2023

SOCIÉTÉ D'EXPERTISE COMPTABLE ET DE COMMISSARIAT AUX COMPTES

18, avenue du Rhin 67100 STRASBOURG • Tél : 03 90 20 05 80 • NOS BUREAUX : STRASBOURG | METZ | PARIS
E-mail : info@auditoria.fr • Internet : www.gestion-strategies.fr • N° formateur : 426 703 862 67

• SARL au capital de 800 000 € • RCS Strasbourg T1 B 495 241 853 • Siret : 495 241 853 000 11 • Code APE : 6920Z • TVA intracommunautaire : FR 454 952 418 53
SOCIÉTÉ INSCRITE AU TABLEAU DE L'ORDRE DES EXPERTS COMPTABLES D'ALSACE ET DE LA COMPAGNIE RÉGIONALE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES DE COLMAR

A l'assemblée générale de l'association,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association **ORGANISATION POPULAIRE ET FAMILIALE DES ACTIVITES DE LOISIRS** relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023 tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Dans le cadre de nos contrôles, nous avons ainsi vérifié la correcte prise en compte du principe de séparation des exercices et validé les assertions d'exhaustivité et de séparation sur les prestations de services, les subventions d'exploitation, les concours publics et les autres contributions financières accordées à l'association.

Les postes prestations de services, subventions d'exploitation, concours publics et autres contributions financières accordées à l'association ont fait l'objet d'un contrôle particulier, ces rubriques constituant une zone déterminante pour l'audit des comptes annuels. Un contrôle de justification des sommes enregistrées a ainsi été réalisé, par rapprochement avec les éléments contractuels. Ce contrôle a permis de conclure à l'absence d'anomalie.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux membres de l'association

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du trésorier et dans les autres documents adressés aux membres de l'association sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par Le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne,

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne,
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels,
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier,
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Strasbourg, le 19 juin 2024

Pour la société AUDITORIA
Dan GOMPEL
Commissaire aux Comptes

Signé électroniquement le 19/06/2024 par
Dan Gompel



BILAN ACTIF

Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois : 12

Durée de l'exercice précédent : 12

		Exercice clos le		31/12/2023		31/12/2022	
		Début d'exercice		01/01/2023		01/01/2022	
		Brut	Amorts. et dépréc.	Net	%	Net	%
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles:	102 868	29 613	73 254	2%	37 743	1%
	Frais d'établissement						
	Frais de recherche et de développement						
	Donations temporaires d'usufruit						
	Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	63 268	29 613	33 654	1%	37 743	1%
	Immobilisations incorporelles en cours	39 600		39 600	1%		
	Avances acomptes immob incorporelles						
	Immobilisations corporelles:	435 329	352 346	82 984	2%	71 820	2%
	Terrain						
	Constructions	5 618	9 125	-3 508	0%		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels						
	Immobilisations corporelles en cours	429 711	343 220	86 491		71 820	2%
	Avances et acomptes						
	Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés						
	Immobilisations financières:	332 630		332 630	8%	313 954	8%
Participations et Créances rattachées	316 087		316 087	8%	312 961	8%	
Autres titres immobilisés	214		214	0%	214	0%	
Prêts	15 550		15 550	0%			
Autres immobilisations financières	780		780	0%	780	0%	
TOTAL (I)		870 827	381 959	488 868	12%	423 517	11%
ACTIF CIRCULANT	Stocks						
	Créan						
	Créances usagers et comptes rattachés	323 824	14 362	309 462	8%	256 319	7%
	Créances reçues par legs ou donations						
	Autres créances	901 827		901 827	23%	567 527	15%
Dispo							
Valeurs mobilières de placement	245 608		245 608	6%	202 420	5%	
Instruments de trésorerie							
Disponibilités	1 977 636		1 977 636	50%	2 369 123	60%	
REGULARISAT.	Charges constatées d'avance	14 117		14 117	0%	37 415	1%
	TOTAL (II)	3 463 012	14 362	3 448 650	88%	3 432 804	89%
	Frais d'émission des emprunts (III)						
	Primes de remboursement des emprunts (IV)						
Ecarts de conversion actif (V)							
TOTAL GENERAL (I à V)		4 333 838,67	396 321	3 937 518	100%	3 856 320	100%

BILAN PASSIF

		Exercice 2023		Exercice 2022		
FONDS PROPRES	SITUATION NETTE	Fonds propres sans droit de reprise :				
		Fonds propres statutaires				
		Fonds propres complémentaires				
		Fonds propres avec droit de reprise				
		Fonds propres statutaires				
		Fonds propres complémentaires				
		Ecarts de réévaluation				
		Réserves	2 029 418	52%	1 975 247	51%
		Réserves statutaires ou contractuelles	2 029 418		1 975 247	51%
		Réserves pour projet de l'entité				
		Autres				
		Report à nouveau				
		Excédent ou déficit de l'exercice	-92 412,47	-2%	54 171	1%
		Sous total	1 937 005	49%	2 029 418	53%
AUTRES FONDS	Fonds propres consommables					
	Subventions d'investissement	-125 266	-3%	3 020	0%	
	Provisions réglementées					
TOTAL (I)		1 811 739	46%	2 032 438	53%	
FONDS REPORTES ET DEDIES	Fonds reportés liés aux legs ou donations					
	Fonds dédiés			11 252	0%	
	TOTAL (II)			11 252	0%	
PROVISIONS	Provision pour risques	118 939	3%	135 208	4%	
	Provisions pour charges	600 685	15%	553 423	14%	
	TOTAL (III)	719 624	18%	688 631	18%	
DETTES	Emprunts obligataires et assimilés					
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit					
	Emprunts et dettes financières diverses					
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours					
	Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	264 296	7%	263 170	7%	
	Dettes des legs ou donations	77 372	2%			
	Dettes fiscales et sociales	797 175	20%	618 919	16%	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés					
	Autres dettes	13 984	0%			
	Instrument de trésorerie					
	Produits constatés d'avance	253 327	6%	241 910	6%	
TOTAL (IV)		1 406 155	36%	1 124 000	29%	
TOTAL (V)						
Ecarts de conversion passif						
TOTAL GENERAL (I à V)		3 937 518	100%	3 856 320	100%	

CHARGES

		Exercice 2023	Exercice 2022	Variation	%
EXPLOITATION	Achats de marchandises	1 293 243	1 093 720	199 524	18%
	Variation de stocks				
	Autres achats et charges externes	976 139	780 138	196 001	25%
	Aides financières				
	Impôts, taxes et versements assimilés	362 562	311 719	50 843	16%
	Salaires et traitements	4 406 044	3 558 810	847 234	24%
	Charges sociales	996 919	860 510	136 408	16%
	Dotations aux amortissements et aux dépréciations	51 265	36 801	14 464	39%
	Dotations aux provisions	71 017	191 908	-120 891	-63%
	Reports en fonds dédiés		3 252	-3 252	-100%
	Autres charges	6 807	2 294	4 513	197%
Total des charges d'exploitation (I)		8 163 996	6 839 152	1 324 844	19%
FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements, dépréciations et provisions		4 806	-4 806	-100%
	Intérêts et charges assimilées				
	Différences négatives de change				
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total des charges financières (II)			4 806	-4 806	-100%
EXCEPTIO.	Sur opérations de gestion	35 029	88 831	-53 803	-61%
	Sur opérations en capital				
	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				
Total des charges exceptionnelles (III)		35 029	88 831	-53 803	-61%
	Participation des salariés aux résultats (IV)				
	Impôts sur les bénéfices (V)	754	293	461	157%
Total des charges (I à III)		8 199 779	6 933 082	1 266 697	18%
EXCEDENT			54 171		

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE

Secours en nature				
Mise à disposition gratuite de biens et services				
Prestations en nature				
Personnel bénévole				
TOTAL				

PRODUITS

		Exercice 2023	Exercice 2022	Variation	%
EXPLOITATION	Cotisations	32 595	1 300	31 295	2407%
	Ventes de biens et services	6 810 750	5 916 310	894 440	15%
	Ventes de biens <i>dont vente en nature</i>				
	Ventes de prestations de service <i>dont parrainages</i>	6 810 750	5 916 310	894 440	15%
	Produits de tiers financeurs	1 062 291	957 584	104 706	11%
	Concours publics et subventions d'exploitation	1 061 752	956 693	105 059	11%
	Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable				
	Ressources liées à la générosité du public <i>Dons manuels</i> <i>Mécénats</i> <i>Legs, donations et assurances-vie</i>				
	Contributions financières	538	891	-353	-40%
	Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	100 686	75 218	25 468	34%
	Utilisations des fonds dédiés	11 252	5 000	6 252	125%
	Autres produits	3 854	458	3 396	741%
	Total des produits d'exploitation (I)		8 021 428	6 955 871	1 065 557
FINANCIERS	De participations	3 130	1 564	1 566	100%
	D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	3 500	1 200	2 300	192%
	Autres intérêts et produits assimilés	6 101	2 529	3 572	141%
	Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charge	6 005		6 005	
	Différences positives de change				
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total des produits financiers (II)		18 735	5 293	13 442	254%
EXCEPTIO.	Sur opérations de gestion	67 204	26 089	41 115	158%
	Sur opérations en capital				
	Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges				
Total des produits exceptionnels (III)		67 204	26 089	41 115	158%
Total des produits (I à III)		8 107 366	6 987 252	1 120 114	16%
DEFICIT		92 412			

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE

Dons en nature				
Prestations en nature				
Bénévolat				
TOTAL				